

Réductions d'impôts

Public

- Citoyens

En bref

Le Service public fédéral Finances accorde une réduction d'impôt lorsqu'un propriétaire entreprend certains travaux en vue d'économiser l'énergie ; que ce soit dans le logement qu'il occupe, qu'il loue ou qu'il possède en seconde résidence.

Attention, les travaux entrepris dans les parties professionnelles de l'habitation ne sont pas concernés ici.

Une réduction d'impôt existe aussi pour la construction ou l'acquisition d'une maison passive, de même que pour la transformation partielle ou totale d'un bien immobilier en maison passive.

Pour connaître les dépenses donnant droit aux réductions d'impôt ainsi que les conditions techniques, fiscales et réglementaires précises, consultez le [Service Public Fédéral Finances](#).



Sur d'autres sites

- [SPF Finances - Réduction d'impôt pour investissements économiseurs d'énergie](#)
- [Brochure Réductions d'impôts - Revenus 2009 \(exercice d'imposition 2010\)](#)